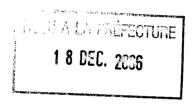
Conseil Général **Haut-Rhin**

Rapport du Président

Séance Publique des 14 et 15 décembre 2006

Service instructeur Mission Grands Equipements 3ème Commission - N° 2007 | I - 36 | 08

Service consulté



BUDGET PRIMITIF 2007

Infrastructures de transport et de communication

Résumé: Le présent rapport vous propose d'inscrire au Budget Primitif 18 739 850 € en faveur du développement et de la modernisation des grandes infrastructures de transport.

Le projet de budget pour les infrastructures de transport et de communication s'établit à 18 739 850 € dont 1 460 000 € pour le programme A092 « Transports interurbains », 16 726 940 € pour le programme A093 « Infrastructures de transport » et 552 910 € en fonctionnement.

Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à 7 900 000 €.

Les répartitions par programme sont les suivantes :

I. PROGRAMME A092 « TRANSPORTS INTERURBAINS »

La seule opération relative à ce programmé porté sur le tram-train Mulhouse-Vallée de la Thur (1ère phase). Pour ce projet, un crédit de paiement de 1 460 000 € est budgété pour la poursuite des études de projet et le démarrage des travaux.

II. PROGRAMME A093 « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT »

1. Réseau départemental haut débit

Le choix du délégataire a été fait le 13 octobre 2006 et l'année 2007 va être consacrée au déploiement du réseau Wimax ainsi qu'aux premiers raccordements en fibres optiques de Zones d'Activités.

Un rapport spécifique est prévu sur ce dernier point et propose une AP complémentaire de 7 200 000 €. Une inscription de 2 300 000 € est nécessaire pour 2007.

2. Téléphonie

Un montant de 83 300 € est affecté à cette opération ce qui correspond à la contribution du Département au programme de résorption des zones blanches dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les Communautés de communes concernées.

3. Valorisation du Canal du Rhône au Rhin

Dans le cadre du programme « Avenir du Territoire entre Saône et Rhin », le solde des engagements est inscrit, ce qui représente 317 069 €.

4. Port d'Ottmarsheim

Un crédit de paiement de 526 571 € (292 088 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et 234 483 € au titre du programme « Avenir du Territoire entre Saône et Rhin » est prévu pour le financement du nouveau portique du port d'Ottmarsheim en cours d'installation.

5. Tramway de l'agglomération mulhousienne

Conformément à la convention de financement passée avec le SITRAM, un dernier versement de 500 000 € est prévu pour 2007 sur une contribution totale de 10 500 000 €.

6. Première phase de la branche Est du TGV Rhin-Rhône

Le Département a signé la convention de financement du 3 juillet 2006 et a accepté de participer à hauteur de 53,175 M€ à la réalisation de la première phase d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Villers les Pots et Petit Croix.

La prévision d'appel de fonds pour 2007 est de 12 200 000 € et correspond à l'inscription faite au BP.

7. TGV-Est 1ere phase

La convention relative au financement du TGV-Est a prévu que les participations des co-financeurs seraient revalorisées avec une référence indiciaire.

Conformément à cette actualisation, une inscription complémentaire de 700 000 € en AP et en CP est proposée au budget 2007, ce qui porte notre concours total à 30 591 843 €.

8. Ligne ferroviaire Mulhouse-Thann-Kruth

Dans le cadre des engagements pris au titre du 12^{ème} Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, une enveloppe de 100 000 € est inscrite pour 2007.

III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 552 910 €

Les crédits de fonctionnement se ventilent entre les subventions aux associations, les études, l'aide en faveur de l'aérodrome de Colmar-Houssen, l'assistance au contrôle et au suivi de la DSP Haut-débit et l'animation du programme « Avenir du territoire entre Saône et Rhin »

1. Subventions aux associations (43 120 €)

Notre collectivité apporte son soutien aux associations suivantes :

- Observatoire Régional des Transports et de la Logistique en Alsace,
- Association TGV-Est Européen,
- Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée,
- Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics,
- Consortium pour le Développement des Voies Navigables de l'Est et du Sud-Est.

Pour 2007, il vous est proposé d'adhérer à une nouvelle association dénommée « Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel » (AVICCA).

L'AVICCA qui regroupe des collectivités territoriales intervenant dans l'aménagement numérique du territoire, est un organisme d'informations, d'échanges et de conseils extrêmement pertinent.

Etant reconnue par les principales autorités nationales définissant les réglementations dans le domaine, cette association constitue un levier permettant de faire entendre la voix des collectivités.

La cotisation à cette association s'élève à 4 160 €.

2. Etudes (355 000 €)

Plusieurs études sont actuellement en cours portant notamment sur « La régulation du trafic des poids lourds en transit par l'Alsace », « L'étude des besoins en platesformes intermodales de marchandises en Alsace » et enfin « L'étude préliminaire socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur ».

3. Aide de fonctionnement en faveur de l'aérodrome de Colmar-Houssen (30 000 €)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Colmar (SEAC) créée par les sociétés Liebherr et Knauff, a repris la gestion de cette plate-forme.

S'agissant d'un service d'intérêt général, le Département a accepté d'apporter son soutien au fonctionnement de l'aérodrome et il vous est proposé de reconduire cette aide pour un montant de 30 000 € pour 2007.

4. Contrôle et suivi de la construction et de la mise en service du réseau départemental haut débit (120 000 €)

Une inscription de 120 000 € est proposée pour la mise en place de cette assistance dont le principe a été délibéré par notre Assemblée le 20 octobre 2006.

5. Animation du programme « Avenir du Territoire entre Saône et Rhin » (4 700 €)

Afin de faciliter l'émergence des projets relevant du programme "Avenir du Territoire entre Saône et Rhin" dans le Sundgau, le financement d'une mission est prévue dans la convention interrégionale signée entre l'Etat, la Région et notre collectivité.

Notre participation s'élève pour l'année 2007 à 4 700 €

En conclusion, je vous propose:

- d'inscrire au budget 2007 et selon la répartition suivante :
 - a) en crédits de paiement :
 - 1 460 000 € au programme « Transports interurbains » A092,
 - 16 726 940 € au programme « Infrastructures de transports » A093,
 - 552 910 € en fonctionnement.
 - b) en autorisations de programmes :

7 900 000 € sur le programme A093 dont 7 200 000 € pour la mise en place du réseau haut-débit et 700 000 € pour l'actualisation du TGV-Est 1ère phase.

- d'adhérer à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et de l'Audiovisuel (AVICCA);
- d'attribuer à la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Colmar, une subvention forfaitaire de 30 000 € pour l'année 2007 et de m'autoriser à signer la convention de financement correspondante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REÇU A LA PRÉFECTURE 1 8 DEC. 2006

Charles BUTTNER